

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

2021 - 64 FIXATION D'UNE ENVELOPPE INDEMNITAIRE POUR LES REPRESENTANTS SYDELA A LA SEM SE44

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 24 septembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean BOITEAU, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 1^{er} octobre 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R5212-1,

Vu la délibération du Comité syndical n°2018-02 en date du 8 mars 2018 actant la création de la SEM Sydela Energie 44,

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-51 en date du 08 octobre 2020 désignant les représentants du SYDELA au sein de la SEM Sydela Energie 44,

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44 souhaite verser une indemnité de fonctions aux représentants SYDELA ayant un mandat de Vice-Président à minima, au sein de la société,

Considérant que le SYDELA doit leur fixer une enveloppe indemnitaire maximale à ne pas dépasser,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le principe de versement d'une indemnité de fonctions pour tout représentant SYDELA remplissant les conditions précitées,**
- **De fixer l'enveloppe indemnitaire maximale par référence aux montants des indemnités de fonctions des Vice-Présidents du SYDELA, soit 5/7^{ème} du montant mensuel maximum brut, prévu à l'article R 5212-1 du CGCT.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

